

Ecole élémentaire Germain Muller
1, rue de la Liberté
67640 FEGERSHEIM

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE Lundi 19 juin 2023 à 18h

Présents :

Enseignants : M. Meunier, Mmes Pierrat, Heckmann, Mayer, Bakouboula, Perez, Lefftz
Excusée : Mme Weber

Parents élus :

Titulaires : Mmes Siegel, Speyser, Kiehl, Crétien, Chancel, M. Ramos, M. Gunenbein
Excusés : Mme Heini (titulaire), Mme Ichertz, Mme Alev, Mme Fournier-Dunaud, Mme Riehl (suppléantes)

Mairie : Mme Freiss (adjointe aux affaires scolaires)

Excusés : M. Schaal (Maire) et M Chaillot (Inspecteur de l'Education Nationale)

Effectifs et classes à la rentrée :

CP	43
CE1	38
CE2	33
CM1	36
CM2	41
Total :	191

Cp1 : 22

CP2 : 21

Ce1 : 23

Ce1/Ce2 : $15 + 8 = 23$

Ce2 : 25

Cm1 : 26

Cm1/Cm2 : $10 + 15 = 25$

Cm2 : 26

Coopérative scolaire

Solde à ce jour : 13 000€

1 850€ non encaissés

13 600€ restent à payer (classes cirque et canoë-escalade, Natur'O Parc)

540€ de bénéfices ont été générés grâce à la vente des photos

2 400€ de bénéfices ont été générés lors de la kermesse

Les montants de la cotisation scolaire votés au conseil précédent sont les suivants

1 enfant **20 euros** 2 enfants **30 euros** (15 euros par enfant) 3 enfants **38 euros** (soit 14 euros par enfant).

Nous proposons de les conserver pour la rentrée scolaire prochaine.

Contre : 0

S'abstient : 0

Pour : 15

Bilan kermesse :

Une très belle réussite pour les enfants grâce à la mobilisation de l'équipe enseignante et des parents.

La kermesse, c'est 183 lots récupérés chez les commerçants, 56 paniers soupesés, 274 tartes flambées avalées, 17 stands tenus par des parents ou enseignants, ...

L'équipe enseignante remercie chaleureusement les parents pour leur investissement.

Cette fête d'école, outre le plaisir procuré aux enfants, a généré un bénéfice de 2400€ qui permettra d'aider au financement des sorties scolaires l'an prochain.

Projet : Notre école, faisons-là ensemble !

Réaménagement de l'ancienne bibliothèque.

Le document est en cours d'élaboration. Il a été transmis à la personne responsable de ce dispositif qui nous demande encore des précisions avant qu'il passe en commission.

La prochaine commission se tiendra le 28 juin ; on espère une réponse positive.

Un devis a été fait auprès d'un menuisier pour la fabrication d'une estrade sur mesure.

Nous avons également budgété l'achat de matériel (coussins, livres, tablettes)

Vie scolaire :

La majorité des familles ont une attitude respectueuse envers l'institution scolaire et son personnel et nous les en remercions.

Malheureusement nous constatons tout de même une augmentation des incivilités envers les adultes de la part de certains élèves et de certains parents : entrée intempestive d'adulte dans la cour de l'école, manque de respect à l'égard des professeurs (remise en cause de la parole de l'enseignant, manière dont on s'adresse à l'adulte), remise en cause de l'autorité des enseignants.

Face à cette situation alarmante, je vous rappelle le texte de lois suivant :

Article 1 de la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 :

« Art. L. 111-3-1.-L'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale confortent leur autorité dans la classe et l'établissement et contribuent au lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des professeurs, de l'ensemble des personnels et de l'institution scolaire. »

Cette situation est intolérable. Les échanges entre parents et enseignants doivent se faire dans le respect et la politesse. Les parents ne peuvent pas se présenter à l'heure et au jour de leur choix et exiger de discuter immédiatement avec l'enseignant. Les professeurs ont charge de classe et ne sont pas à la disposition des parents. Ils sont disponibles sur rendez-vous. Leur engagement et leur exemplarité n'est plus à prouver au sein de notre école et il implique un respect évident de la part des parents et des élèves.

Nous observons également ce problème d'irrespect face aux biens collectifs : matériel de jeux pour la récréation abîmé, perdu, non rangé et dégradation des locaux collectifs en particulier les toilettes.

Et de la même façon, nous constatons un irrespect pour l'institution scolaire avec une recrudescence de l'absentéisme pour des raisons non justifiables : concert, barbecue, coucher tard, Europa Park... départ anticipé en vacances.

Nous souhaitons vivement une amélioration de la situation pour terminer l'année dans un contexte plus serein et entamer la nouvelle rentrée dans un état d'esprit de confiance et de bienveillance.

Suit un échange sur les solutions envisageables : exclusion temporaire, refus de dérogation, panneau d'interdiction d'accès à la cour pour les personnes extérieures à l'école ?
Aucune solution miracle n'émerge.

Mme Freiss profite de ce point pour évoquer la situation de la cantine.

Modification du règlement va être proposé :

- Trop de débordements à la cantine : exclusion d'une semaine, voire définitive si récidive.
- Pour le périscolaire, les retards sont récurrents et de plus en plus significatifs. Il va être proposé de facturer les retards (5€) à partir du 4^{ème} retard.

Proposition de M Gunenbein qui a mangé à la cantine le vendredi 9 juin : faire manger un adulte (ouvriers communaux ?) à chaque table pour canaliser les élèves. Non réalisable.

Point Mairie

Plus de peinture, donc report des travaux de peinture.

Faux-plafonds et luminaires : salle des maîtres, SIGNAC et MATISSE

Démolition de la maison de l'angle : pendant les grandes vacances pour limiter la gêne.

Réponses aux questions des représentants des parents d'élèves :

Juste un point à aborder relatif à la gestion de l'absence non remplacée des enseignants, notamment Mme Weber.

Combien d'élèves ont été accueillis à l'école ? Quelle répartition dans les autres classes ?

Dans cette situation, est-ce envisageable d'assurer une continuité pédagogique (notamment via les enseignants de cours moyen, avoir les copies des leçons et devoirs transmis à leur classe par exemple).

4 élèves en moyenne sont venus à l'école. L'équipe enseignante remercie les parents de s'être organisés pour garder leurs enfants.

Mme Weber est absente et n'a pas été remplacée pendant un mois.

Selon la loi, si l'administration ne fournit pas de remplaçant et que les parents sont avertis de l'absence de l'enseignant, l'école n'a pas d'obligation d'accueil des élèves.

Dans le cadre du partenariat école-parents, nous comprenons tout à fait la problématique de l'organisation que cela soulève pour les parents et nous accueillons tout de même les élèves présents. Mais il s'agit bien d'un accueil et non pas d'un enseignement. Il n'y a pas de continuité pédagogique dans ces circonstances.

Fin de la séance : 19H15

La secrétaire de séance : Mme Mayer